

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT RHONE-ALPES
MOTO-CROSS 2010 ESPOIR 65cc et 90cc A ET B**

Les ligues Dauphiné-Savoie et Lyonnaise mettent en compétition pour la saison 2010, le Championnat espoir Rhône-Alpes de Moto-cross (licence NJC) avec l'appui des clubs organisateurs selon le calendrier porté en annexe.

L'UTILISATION D'UNE MINI MOTO ET TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT ET AU PARC COUREURS, SANCTION IMMEDIATE EXCLUSION DE LA COURSE

LUTTE CONTRE LE BRUIT, TOUTES MACHINES ANORMALEMENT BRUYANTES SERONT EXCLUES DE LA SEANCE D'ESSAI OU DE LA MANCHE EN COURS. LA DIRECTION DE COURSE PRESENTERA AU PILOTE FAUTIF UN DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE AINSI QU'UN PANNEAU PORTANT LE NUMERO DE COURSE DE LA MACHINE CONCERNEE. LE PILOTE DEVRA QUITTER IMMEDIATEMENT LA PISTE ET RENTRER AU STAND AU RALENTI.

PLUS DE BRUIT DANS LE PARC PILOTE APRES 22 H.

IMPORTANT : Tous les pilotes qui vont à une course annexe le jour d'une épreuve de Ligue perdent leurs points acquis

Important : Tout pilote de la Ligue Dauphiné Savoie et Lyonnais devra s'acquitter d'un droit de 25 € lors de sa demande de licence.

Le chèque joint à la demande de licence (et à l'O.G.L Obligatoire) sera établi à l'ordre de la Ligue et destiné à la Commission Moto-Cross. Un listing des licenciés ayant payé ce droit sera tenu à jour et les pilotes seront contrôlés sur le circuit.

ARTICLE 1 : Coureurs admis et qualifications

Le Championnat Rhône-Alpes espoir 65cc et 90cc A et B est réservé aux licenciés des ligues Dauphiné-Savoie et Lyonnais titulaires de la licence compétition NJC FFM. Le Championnat B est ouvert aux Ligues extérieures, engagement à adresser 10 jours avant l'épreuve à la déléguée Mme CHARREL Claudine avec le règlement (30 € en Dauphiné Savoie et Lyonnais).

Les qualifications du Championnat Rhône Alpes A et B 90cc seront organisées lors de la première épreuve.

La participation aux qualifications est obligatoire.

Les qualifications sont ouvertes à tous les licenciés NJC de la ligue Dauphiné Savoie et Lyonnais.

Les pilotes qualifiés d'office pour la saison 2010 sont les trois premiers du A et les trois premiers du B du Championnat Rhône Alpes 2009.

Pour les pilotes NJC + de 12 ans les qualifications se dérouleront à la première épreuve lors de l'essai chrono qualificatif. Les pilotes seront répartis en deux groupes A et B (en fonction du classement de l'année précédente) les 18 pilotes les plus rapides du groupe A et les 18 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour la saison en Espoir A et les non qualifiés courront en B avec les NJC – de 12 ans. Le plateau des 3 catégories ne pourra dépasser 36 pilotes.

ARTICLE 2 : Droit d'engagement

Les pilotes du Dauphiné-Savoie et du Lyonnais sont soumis à un droit d'engagement de 22 € + 8 € transpondeur soit 30 € par épreuve.

Les engagements sont à envoyer 10 jours avant l'épreuve au Délégué. **Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

Les pilotes n'ayant pas prévenu de leur absence, au plus tard le mercredi avant la course, se verront encaisser leur chèque d'engagement.

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2010, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,90 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve.** En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coûtera 2 €

ARTICLE 3 : Panneautage

Le panneautage ne pourra s'effectuer que dans les limites des emplacements réservés (**licence obligatoire dans ces zones**).

Le pilote sera responsable du comportement de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

ARTICLE 4 : Courses

Les manches devront être séparées par un intervalle minimum de 45 mn. Tout changement de machine en cours de manche sera sanctionné par l'exclusion du Championnat et l'annulation des points marqués aux épreuves précédentes.

D'autre part, tout pilote qui aura « coupé » le parcours sera automatiquement exclu de la manche, dans laquelle il aura commis cette infraction.

Déroulement :

Essai : 65cc 10 minutes. Essai chrono 12 minutes

Essai : 90cc 10 minutes. Essai chrono 15 minutes

65cc 2 manches 12 mn + 1 tour,

90cc B 2 manches 12 mn + 1 tour,

90cc A 2 manches 15 mn + 1 tour

ARTICLE 5 : Classement

Les pilotes marquent des points dans chaque manche suivant le barème du Championnat de France.

Tous les classements de la journée seront aux points (tableau ci-dessous).

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11

11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour être classé un pilote devra effectuer 75% des tours du 1^{er}.

Pour la remise des récompenses, un classement séparé est effectué ; seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie. Pour la catégorie B les 3 premiers + de 12 ans et les 3 premiers - de 12 ans au scratch.

Pour la fin de saison, les 3 premiers du Championnat Espoir A et pour le Championnat B les 3 premiers + de 12 ans et les 3 premiers - de 12 ans seront récompensés par leur ligue respective.

Pour la saison 2011 seront qualifiés d'office en Espoir A, les 3 premiers du classement final.

Pour le cas où une épreuve de Championnat de France se déroulerait le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue, les points marqués par le pilote sur les deux meilleures manches du Championnat de France seront retenus pour le Championnat de Ligue (feuille de résultats à transmettre obligatoirement au délégué).

ARTICLE 6 : Entrée en grille

Elle se fera d'après l'essai chrono pour les deux manches en Dauphiné Savoie et Lyonnais.

Chaque pilote devra se présenter 5 minutes avant le départ de sa manche sans quoi le pilote suivant rentrera à sa place.

ARTICLE 7 : Départ

Le Directeur de Course présente le panneau 15 secondes, puis le panneau 5 secondes, la grille sera abaissée entre 5 et 10 secondes après la présentation du panneau 5 secondes.

ARTICLE 8 : Course par équipes (coupe des régions de France)

Les pilotes devant participer à ces épreuves seront sélectionnés par la commission Moto Cross de leurs ligues respectives (Dauphiné-Savoie et Lyonnais). Ces équipes seront formées pour obtenir de meilleurs résultats.

Tout refus de participation sans motif sérieux, entraînera la perte de tous les points acquis auparavant au Championnat Rhône-Alpes.

Une participation de 400 € sera allouée par pilote en Dauphiné Savoie.

ARTICLE 9 : Vérifications administratives et techniques

Vérifications administratives

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.

Tout Pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

Vérifications techniques :

- Protection dorsale **OBLIGATOIRE** (homologation CE).

- Présentation **IMPERATIVE** du livret technique du Pilote.

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (94 décibels).

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

Les différentes prescriptions des règlements FFM, du code sportif et annexe seront applicables pour les cas non prévus par le présent règlement et les pilotes ainsi que les organisateurs devront s'y conformer strictement.

ARTICLE 10 : Calendrier 65cc/90cc RHONE ALPES 2010 Espoir A et B.

DATE	CLUB	LIEU	DEP.	CATEGORIE
21 Mars	RTF 38 Apprieu	Apprieu	38	65cc
28 Mars	Dauphins (Qualifes)	Salaise sur Sanne	38	90cc A et B
04 Avril	St Barthélémy de Vals	St Barthélémy de Vals	26	65cc
05 Avril	St Barthélémy de Vals	St Barthélémy de Vals	26	90cc A et B
18 Avril	Granges Gontardes	Granges Gontardes	26	90cc A et B
25 Avril	Baldago's	Tarare	69	90cc A et B
25 Avril	La Voulte	La Voulte	07	65cc
02 Mai	L'Herbasse	Monchenu	26	90cc A et B
23 Mai	Rumillien	Rumilly	74	65cc
6 Juin	FM Beynost	Beynost	01	65cc/90cc A et B
13 Juin	Andrézieux	Andrézieux	42	65cc/90cc A et B
27 Juin	Frangy	Chaumont	74	65cc/90cc A et B
04 Juillet	Rochois	Thorens/Glieres	74	90cc A
04 Juillet	St Chamont	Cellieu	42	65cc/90cc B
11 Juillet	Belley-san	Marignieu	01	65cc/90cc A et B
08 Août	Plateau Ardéchois	St Cirques en Montagne	07	65cc/90cc A et B
29 Août	Rochois	Thorens/Glieres	74	65cc
05 Sept	La Voulte	La Voulte	07	90cc A et B
12 Sept	Chassieu	A définir	69	65cc/90cc A et B
19 Sept	Crétois	Crest	26	65cc/90cc B
19 Sept	Pierre Torion	Grièges	01	90cc A
26 Sept	Forez Donzy	Feurs	42	65cc/90cc A et B
10 Octobre	La Voulte	La Voulte	07	65cc/90cc A et B

Responsables :

Mr CHALLAMEL Jean-Claude
11 Avenue Jean Moulin
74150 RUMILLY

☎ / Fax : 04.50.64.65.76
Port 06.32.09.65.36

Déléguée :

Mme CHARREL Claudine
15 Chemin du Vernatel
38690 MONTREVEL

☎ 04.74.92.37.51

Suppléant :

Mr CHOVET Félix
60 Rue du Stade
42800 CHATEAUNEUF

☎ 06.10.50.54.08